



2022

Règlement

1. Organisation

1.1 Les épreuves du « Trail des Lavois » sont organisées par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de mars 2008 sous le n° 8042).

2. Date de l'épreuve

2.1 Les épreuves se dérouleront le **dimanche 15 mai 2022**.

3. Conditions de participation

3.1 Les épreuves sont ouvertes à partir des juniors (2003-2004) pour le Trail court et à partir d'espoir pour le Trail long (2001-2002) :

- Une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par la FSGT ou l'UFOLEP, en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou un certificat médical (voir modèle à la [dernière page](#)) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et portant la mention « non-contre-indication à la course à pied en compétition ».

3.2 Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

3.3 Les concurrents devront accepter la charte du coureur, engagement post Covid.

4. Inscriptions

4.1 Le nombre total de coureurs est limité à **1000** participants répartis de la façon suivante :

Trail court → **600** coureurs maximum
Trail long → **400** coureurs maximum

4.2 Les inscriptions se font exclusivement par Internet sur le site de notre partenaire : « onsinscrit.com » avec paiement sécurisé.

4.3 Après le paiement, l'inscription est confirmée lorsque le certificat médical (ou la licence) est téléchargé via le site d'inscription en ligne (voir modèle à la [dernière page](#)) et validé par les organisateurs de la course.

4.4 Les organisateurs sont tenus de faire appliquer les dispositions décrites au paragraphe précédent.



2022

5. Dossards

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et devra être entièrement lisible lors de la course.

5.1 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5.2 Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité à partir du vendredi 06 mai 2022 au samedi 14 mai 2022 dans les magasins suivant votre choix :

		ven 06	sam 07	lun 09	mar 10	mer 11	jeu 12	ven 13	sam 14
Sport 2000 Mondovélo	De 16:30 à 19:30								
XTREM Outdoor	De 10:00 à 19:00								
Team Outdoor	De 12:00 à 19:00								
	De 10:00 à 19:00								

Sport 2000 Mondovélo Route de la Noue, CC Intermarché Val de Courcelles, 91190 Gif-sur-Yvette	
GPS (Lat. / Long)	48°42'4.07"N / 2° 6'9.13"E
Google Map	48.7011111,2.1025
XTREM Outdoor 74 Rue d'Angiviller, 78120 Rambouillet	
GPS (Lat. / Long)	48°38'36.26"N / 1°49'39.04"E
Google Map	48.6433333,1.8275
Team Outdoor 2 place Edouard Renard, 75012 Paris	
GPS (Lat. / Long)	48°50'5.93"N / 2°24'25.41"E
Google Map	48.8349806,2.4070583333333333

5.3 Une tierce personne peut retirer le dossard d'un coureur sur présentation ou copie de la pièce d'identité du coureur.



2022

5.4 Pour toutes questions concernant les dossards, utiliser le mail :
contact@route4chateaux.com

***** ATTENTION *****
Il n'y a pas d'inscription le jour de la course.

6. Parcours - Epreuves

Le calcul des dénivelés est donné ici à titre indicatif.

Parcours

6.1 Le parcours est composé d'une petite boucle sur le domaine public (Trail court) et d'une grande boucle sur le domaine public (Trail long). Les deux boucles empruntent des parties communes.

Epreuves & distances

6.2 Deux épreuves sont proposées :

Epreuves	Distances	Dénivelé + (Données Openrunner)
Trail long	33 km	721 m
Trail court	21 km	456 m

6.3 Les distances et les dénivelés sont susceptibles d'évoluer sensiblement suivant les autorisations de passages.

7. Départ & Arrivée - Barrières horaires

Départ & Arrivée

7.1 Le départ et l'arrivée seront donnés au Château de la Madeleine à Chevreuse.

Horaires

Epreuve	Heure départ	Heure briefing
Trail long	08h30	08h15
Trail court	09h00	08h45

La présence des participants est obligatoire pour le briefing. Il appartient à chaque coureur d'être présent et attentif aux consignes de sécurité et de balisage.

Information : Pour les personnes empruntant le RER B jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, la distance entre le terminus RER et le Château de la Madeleine est de 3 km. Veuillez prendre en compte la durée de 45 minutes (environ) si vous décidez d'effectuer cette distance à pied et pour être à l'heure pour le briefing (informations complémentaires sur le site web).

7.2 Une barrière horaire sera appliquée sur le Trail long au 13^{ème} kilomètre (au niveau du ravitaillement de Maincourt). **L'heure maximale de passage à ce point est figée à 10h45.** Tous les coureurs dépassant cette barrière horaire seront mis hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés à l'arrivée.



2022

7.3 L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course. Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

8. Ravitaillement

8.1 Deux points d'eau sont disposés sur le parcours, ainsi qu'un point d'eau à l'arrivée :

- Maincourt (trail long)
- Maincourt (trail long et court)
- Château de la Madeleine (arrivée des deux épreuves).

8.2 La présence de ces ravitaillements en eau sur le parcours ne dispense pas les participants de s'équiper d'une réserve d'eau en quantité suffisante (*voir § 9.2*).

8.3 Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

8.4 Il est **formellement interdit** de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

9. Sécurité - matériel obligatoire

9.1 Le parcours croise ou emprunte, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

9.2 Chaque participant du Trail long et du Trail court devra **OBLIGATOIREMENT** avoir, au départ, pour effectuer la distance définie :

- Une réserve d'eau d'un litre minimum.
- Une réserve alimentaire solide.
- Une couverture de survie.
- Un gobelet.

9.3 L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.

9.4 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place sur l'entrée du village TDL.

9.5 Un dispositif sanitaire sera mis en place sur l'intégralité de l'évènement sportif dû à la pandémie du COVID-19.

10. Assistance médicale - abandon

10.1 Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et de médecins. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

10.2 L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

10.3 **Tout abandon doit être signalé à un signaleur.**



2022

11. Assurances

Responsabilité civile

11.1 Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au "Trail Des Lavoirs".

Individuelle accident

11.2 Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

11.3 Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature en compétition.

12. Annulation

12.1 Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **08 mai 2022 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (**hors option annulation**). Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

Attention : cette option annulation ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription.

13. Environnement

13.1 Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

13.2 Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

14. Droit à l'image

14.1 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

15. Récompenses

15.1 L'organisation récompense les 3 premiers scratches hommes et femmes sur le trail long, et le trail court.

16. Tarifs

16.1 Les frais d'engagement sont :

Course	Engagement par coureur	Option annulation
--------	------------------------	-------------------



2022

Trail long	35 €	+ 03 €
Trail court	25 €	+ 03 €

16.2 Les inscriptions seront ouvertes automatiquement le **12 février 2022 à 9h00** et seront clôturées **au plus tard le 20 avril 2022 dans la limite des 1000 places.**



2022

17. Acceptation

- 17.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.
- 17.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

18. Mesures sanitaires

- 18.1 Tout concurrent doit porter le masque tout au long de sa participation à l'évènement sportif, excepté pendant la course.
- 18.2 Les concurrents, bénévoles et prestataires devront respecter le sens de circulation au sein du village.
- 18.3 Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition de tous les participants
- 18.4 Un masque jetable sera mis à disposition à tous les arrivants dans la musette d'arrivée.
- 18.5 Le docteur Duval Cattaneo sera le référent COVID avec une veille de 14 jours après l'évènement.



2022

18.6 CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement

Je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouverts à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.
- Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- Ne pas cracher au sol
- Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- Respecter et laisser les lieux publics propres Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet, etc.)

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné Dr _____

Docteur en médecine, certifie que l'examen de

M/Mme _____

Date de naissance ____ / ____ / _____

Age _____ ans

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Certificat établi à _____

Date ____ / ____ / _____

Signature du Médecin :

Tampon du Médecin :